



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Ouverture anticipée de la pêche au homard pour les professionnels au 15 avril 2016**

Chaque année l'ouverture de la pêche aux homards débute le 1<sup>er</sup> mai.

En 2016, elle démarrera pour les professionnels uniquement à titre expérimental, le 15 avril. Cette saison sera l'occasion d'étudier la fluctuation démographique de l'espèce et l'impact que pourrait avoir la modification de la période de pêche sur cette population de crustacés.

Il est donc nécessaire que soit rempli scrupuleusement le journal de bord.

Les données scientifiques actuelles permettent pour cette année de réduire la taille minimale des prises passant ainsi de 90 à 87 millimètres.

Les prises femelles grainées devront être marquées puis rejetées à la mer.

L'ouverture de la pêche aux plaisanciers est quant à elle maintenue au 1<sup>er</sup> mai.